



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 mai 2019  
Français  
Original: anglais et français

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Trente-quatrième session  
Genève, 21-25 janvier 2019

### Rapport de la Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN) sur sa trente-quatrième session

#### Rectificatif

1. Page 8, paragraphe 29, deuxième tiret

*Au lieu de 9.3.x.24 lire 9.3.x.20.4*

2. Annexe I, Chapitre 1.1, 1.1.3.6

*Au lieu de*

1.1.3.6 Modifier comme suit :

« **1.1.3.6** *Exemptions liées aux quantités transportées à bord des bateaux*

*lire*

1.1.3.6.1 Modifier comme suit :

«

**3. Annexe I, Chapitre 8.1, 8.1.7.2**

*Au lieu de*

8.1.7.2 Modifier la fin du deuxième paragraphe comme suit :

*lire*

8.1.7.2 Modifier la fin du premier paragraphe comme suit :

**4. Annexe III, Titre**

*Au lieu de*

(Ne nécessitant pas l'acceptation par les Parties contractantes)

*lire*

(sous réserve d'acceptation par les Parties contractantes)

**5. Annexe III, Correction 1**

*Remplacer le texte existant par*

**1. Chapitre 1.2, définition de « Matériel électrique à risque limité d'explosion »**

*Pour la définition existante lire*

*Installations et équipements électriques à risque limité d'explosion:*

soit des installations et équipements électriques pour lesquels le fonctionnement normal ne produit pas d'étincelles et ne conduit pas à des températures de surface excédant 200 °C.

Font partie de ces installations et équipements électriques par exemple:

- les moteurs à rotor à cage en courant alternatif,
- les génératrices sans balai avec excitation sans contact,
- les fusibles à fusion enfermée,
- les matériels électroniques sans contact,

soit des installations et équipements électriques munis au moins d'une enveloppe protégée contre les jets d'eau (indice de protection IP55 ou supérieur), conçus de telle manière que leur température de surface n'excède pas 200 °C dans les conditions normales de fonctionnement;

*(Document de référence : ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/4)*

---